Ville de Genève
Conseil municipal

PR-830 A

20 août 2013

Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 13 octobre 2010 en vue du bouclement de dix soldes de crédits de préétudes et d'études (représentant un montant total voté de 1 312 560 francs) qui sont abandonnés, non utilisés, sans demande de crédit complémentaire.

Rapport de Mme Salika Wenger.

Cet objet a été renvoyé à la commission des finances par le Conseil municipal lors de sa séance plénière du 2 novembre 2010. La commission a siégé le 1er décembre 2010, sous la présidence de M. Robert Pattaroni. Les notes de séance ont été prises par Mme Sandrine Vuilleumier que la rapporteuse remercie.

Séance du 1er décembre 2010

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, de Mme Isabelle Charollais, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement, de Mme Marie Fauconnet Falotti, responsable de l'unité opérations foncières, et de M. David Klein, négociateur en biens immobiliers

Mme Charollais explique qu'il s'agit encore du grand ménage entamé il y a quelques années et que ce sont des crédits-paquets remontant jusqu'en avril 1989, dont les libellés n'étaient pas affectés clairement et que cela permettait de mettre à disposition des enveloppes pour des projets particuliers. Elle précise que l'on propose de boucler ces crédits qui n'ont pas été utilisés ou utilisés en partie seulement. Elle passe en revue les crédits d'étude en question en relisant la proposition (Ariana, préétudes pour des musées utilisés pour le Conservatoire et Jardin botaniques (CJB) et la Bibliothèque d'art et d'archéologie, études en Vieille-Ville, préétudes pour des immeubles affectées en partie à la rue de la Coulouvrenière, à des bâtiments scolaires et à des aménagements du domaine public, études diverses au chemin Sous-Bois, etc.). Elle ajoute que l'on va se concentrer sur le complexe des Minoteries et l'ensemble de la rue du Vélodrome et de revenir ultérieurement avec de nouvelles demandes de crédits sur d'autres projets. Le CJB est considéré comme un musée.

Avons-nous investi 150 000 francs rue de la Coulouvrenière 26 pour céder un droit de servitude (1.2.1.)?

Mme Charollais répond que ce sont des préétudes pour la faisabilité d'un immeuble pour mettre en place le droit de superficie pour la Ciguë.

Qu'entendez-vous par «autres besoins couverts par des crédits plus récents» (1.2.4)? Quels sont les crédits plus récents affectés au site archéologique?

Mme Charollais dit que, chaque année, un petit groupe de crédits dont une partie n'est pas affectée est demandé pour avoir une marge de manœuvre. On prendra sur cette ligne prévue pour des crédits divers, s'il y a une nécessité.

Quel est l'horizon de réalisation des trois projets (2.1.1)?

Mme Charollais répond qu'il faut regarder dans la nouvelle planification du PFI et demander à M. Meylan l'horizon de la planification. Des priorités ont été fixées à cause de la caserne qui prend une part importante dans le projet.

Le président soumet au vote la proposition PR-830 qui est acceptée à l'unanimité.

PROJET DE DÉLIBÉRATION ACCEPTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Les soldes de crédits de préétudes et d'études suivants:

– 290 000 francs d'études non ouvertes sur la délibération votée le 25 avril 1989 (PR-138, numéros PFI 042.005.01, 042.018.01, 101.018.01);
– 819 560 francs d'études non ouvertes sur la délibération votée le 15 janvier 2002 (PR-117, numéros PFI 011.050.03, 012.050.03, 030.001.02, 091.023.03, 102.074.01);
– 23 000 francs d'études non ouvertes sur la délibération votée le 25 mai 2002 (PR-175, numéro PFI 102.015.02);
– 180 000 francs d'études non ouvertes sur la délibération votée le 23 juin 2008 (PR-574, numéro PFI 012.095.03),

sont bouclés, sans demande de crédit complémentaire.